

# Conseil Municipal du 20 avril 2017

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Thomas LEFRANCQ, Sylvie PAQUET, André ROCHAS, Alain SABY, Mireille VEYRON

Excusés :

Absents : Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET

Date de la convocation : 11/04/2017

Début de séance : 20 H 00

Secrétaire de séance : Sylvie PAQUET

---

**Intervention de Nathalie Thomas**, conteuse, intervenant dans un projet d'éducation artistique et culturel sur le territoire de la CCLA.

## **1/ Information sur le périmètre d'étude du Parc de Chartreuse :**

Le maire rappelle les informations données, notamment lors d'une rencontre où tous les conseillers municipaux de la CCLA étaient conviés, sur le renouvellement de la charte du Parc de Chartreuse (tous les 15 ans) et sur la possibilité pour des communes riveraines de postuler pour intégrer les études qui seront menées pour la future charte et le nouveau périmètre du Parc.

Il rappelle aussi que l'intégration définitive au Parc devra faire l'objet de 2 décisions officielles:

- une validation par la Région pour ces nouvelles communes "demandeuses"
- une délibération de chaque commune validant la volonté d'intégration après résultat des études.

La commune de Dullin a demandé à faire partie du périmètre d'étude, comme l'ensemble des communes de la CCLA dans un objectif de complémentarité d'espaces naturels et touristiques particuliers.

## **2/ Création emploi d'adjoint technique :**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il convient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise au préalable au Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Les grades correspondants à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique en raison de l'augmentation du travail lié à la location des gîtes et des salles,

Le maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 30 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Décide** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Adopté** :

Pour : 8      Contre :      Abstention :

### **3/ Travaux gîtes :**

Présentation des esquisses de l'architecte pour la rénovation énergétique de 5 gîtes.

### **4/ Accessibilité bâtiments communaux :**

Suite à un diagnostic fait par les services de la DDT fin 2016, le maire rappelle la nécessité de déposer un plan d'action (ADAP) qui doit être validé par la DDT.

Il propose au conseil de proposer le programme de travaux suivant :

Nom de l'établissement	Adresse	Classement	Descriptif de la situation	Travaux nécessaires à programmer	Demande de dérogation	Coûts estimés	Echéance
Eglise	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP	Bâtiment datant du 15 e au 18 <sup>e</sup> , rénové entre 1985 et 2005, entrée sur parvis de 3 marches	Rampe d'accès à 5%, Main courante, Stationnement réservé, Modification porte d'entrée et Signalétique		10 250 €	2017
Salle des Fêtes	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	ERP L 4	Salle au RDC pouvant accueillir 240 personnes	Stationnement réservé et signalétique		2 640 €	2018
Bibliothèque	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP	RDC de l'ancien presbytère	Sans Objet			

Ecole élémentaire	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	ERP R 4	3 salles en RDC dont : Classe maternelle, dortoir, Classe primaire et 1 salle d'activité à l'étage	Sanitaires adaptés, Stationnement réservé Signalétique	Oui, pour ne pas à avoir à rendre accessible la salle à l'étage.	6 700 €	2021 pour attendre un éventuel regroupement des écoles du «sud de la CCLA »
Cantine Scolaire	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP	Salle au RDC pouvant accueillir 40 enfants	Stationnement réservé Signalétique		2 450 €	2018
Mairie	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP	Secrétariat, salle du conseil, rampe réalisée en 2014	Stationnement réservé Signalétique		2 400 €	2018
Cimetière	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP		Stationnement réservé Signalétique		1 500 €	2018
Salle de la Cheminée	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	IOP	Salle au RDC pouvant accueillir 40 personnes	Stationnement réservé Signalétique		2 650 €	2018
Auberge de Mandrin	Le Chef-Lieu 73610 DULLIN	ERP	Bâtiment ayant fait l'objet d'un PC pour prendre en compte les questions d'accessibilité. Rapport du bureau Véritas joint au dossier				

Le conseil valide la proposition et confirme les demandes de dérogation concernant l'école :

- une pour ne pas avoir à rendre accessible la salle d'activité de l'étage
- une pour attendre une éventuelle évolution de l'organisation scolaire dans les communes du « sud du lac »

Pour : 8      Contre :      Abstention :

#### **5/ Urbanisme : commande groupée pour recherche d'un bureau d'études pour révision du PLU**

#### **6/ Convention pour le centre aéré des Faroupiots :**

Vu la demande de l'association AEL pour le projet de centre aéré pour l'été 2017,

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Agir ensemble localement (AEL) pour une participation de la Commune sur la base de 4 € / jour / enfant de la commune pour le centre aéré de l'été 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 8      contre :      abstention :

## **7/ Demandes de subventions :**

### **7-1 L'Avie :**

L'AVIE sollicite une subvention de fonctionnement pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de 200 €.

Pour : 8      contre :      abstention :

### **7-2 Club des Mouettes :**

Suite à la demande du 23/03/17 de Mme la Présidente de cette association qui accueille neuf enfants de Dullin, le conseil vote une subvention de 180 €.

Pour : 8      contre :      abstention :

### **7-3 Club Gymnique de Novalaise :**

Suite à la demande du 3 mars 2017 de la Présidente de cette association qui accueille neuf enfants de Dullin, le conseil vote une subvention de 180 €.

Pour : 8      contre :      abstention :

### **7-4 Association de Parents d'Enfants Inadaptés d'Aix-les-Bains :**

Suite à la demande du 2 février 2017 de la Présidente de cette association qui accueille un adulte de Dullin, le conseil vote une subvention de 100 €.

Pour : 8      contre :      abstention :

### **7-5 Ski Club du Guiers :**

Suite à la demande du 9 mars 2017 du Président de cette association qui accueille 6 enfants de Dullin, le conseil vote une subvention de 120 €.

Pour : 8      contre :      abstention :

## **8) DIVERS**

- Organisation des élections
- Préparation du Dull'info

Fin de la séance : 22h30

Prochain conseil le 11/05/2017 20h